



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_18-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

N° 20231130-18

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

44

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

51

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STÜRMA, Philippe BARRAU ; Olivier CHAMBON.

Conseiller.e.s ayant voix délibérative :

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**ZAE LA CHAUPRILLADE : CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBLIER A LA
SOCIETE DES ATELIERS VCA**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_18-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

Vu la délibération n°11 du 25 mai 2023 de la communauté de communes qui a approuvé la vente à la société LES ATELIERS VCA ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, de l'ensemble immobilier comprenant :

- Un bâtiment industriel de 4 415 m² édifié sur la parcelle cadastrée A N°880, avec environ 17 000 m² sur la parcelle cadastrée section A N°1228.
- Des bâtiments industriels (terrain d'assiette d'un bail à construction en cours) de 2 661 m² sur partie de la parcelle cadastrée section A N°1228
- Un ancien logement de fonction édifié sur la parcelle cadastrée section A N°1129
- Un terrain en zone constructible autour (environ 60 400 m²) avec les parcelles A N°177 et N°1228.

au prix de 2 201 770 euros, en vue de l'implantation, dans un premier temps, d'un bâtiment relais d'une surface d'environ 1 000 m², à usage artisanal/industriel et de centre de formation (le « bâtiment relais ») puis, dans un second temps, un campus à usage artisanal/industriel et de centre de formation, d'une surface d'environ 5 000 à 6 000 m² (« le Campus »).

Considérant néanmoins que la délibération ne mentionnait pas la TVA applicable pour la partie des terrains nus constructibles assujettis à TVA.

Considérant ainsi qu'il y a lieu de re-délibérer afin de préciser la ventilation du prix global de vente qui s'élève à 2 382 970 € TTC à concurrence de :

- -906 000 € HT pour la partie terrain nu constructible et assujetti à TVA soit un prix de 1 087 200 € TTC (dont 181 200 € de TVA)
- -1 295 770 € TTC pour la partie bâtie non assujettie à TVA.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession de l'ensemble immobilier sus visé au prix global de vente de 2 382 970 € TTC à concurrence de :
 - 906 000 € HT pour la partie terrain nu constructible et assujetti à TVA soit un prix de 1 087 200 € TTC (dont 181 200 € de TVA)
 - 1 295 770 € TTC pour la partie bâtie non assujettie à TVA.
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 44

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

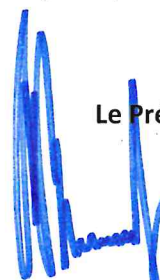
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

